



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 27 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt sept mars à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	23/03/2021
En exercice	15	Date de la séance	27/03/2021
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle polyvalente de Verac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		excusée	
CATALOGNA Magali		excusée	
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		excusée	Cyril REBEL
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
Cyril REBEL	X		

Secrétaire de séance : GUERIN Evelyne

N° 2021/10-2703 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE VÉRAC-TARNÈS-MOULLAC

Monsieur le Maire rappelle que des conventions de mise à disposition de personnel sont signées entre la commune de Verac et le SIVOS, syndicat en charge de l'organisation et la gestion des écoles, restaurant scolaires et garderies périscolaires accueillant les enfants domiciliés à Mouillac, Tarnès et Verac.

Il informe qu'une convention de mise à disposition de la secrétaire générale de Verac 4h00/semaine est mettre en œuvre. Elle annulera et remplacera celle signée pour la mise à disposition du secrétaire ayant muté.

Une convention doit être actée pour l'agent technique qui assure la maintenance et l'entretien des bâtiments et espaces extérieurs transférés au SIVOS à raison de 8h00/semaine.

De même, il est utile d'actualiser celle des agents administratifs qui assurent la comptabilité, les inscriptions des élèves, les facturations garderies et restaurant scolaires aux familles, la gestion et le suivi administratifs du personnel SIVOS. Les mises à disposition effectives sont de 8h00/semaine pour chacun.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le



ID : 033-213305428-20210327-2021102703-DE

Il demande l'autorisation de signer les conventions pour les mises à disposition de personnel entre le SIVOS et la mairie de Vérac et celles à venir que présentera le SIVOS.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de mise à disposition de personnel avec le SIVOS Vérac-Tarnès-Mouillac pour permettre le bon fonctionnement des écoles, restaurant scolaires et garderies périscolaires ainsi que l'entretien des bâtiments publics effectué par des agents du SIVOS.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 13**

Le Maire,

1. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
2. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
A Vérac, le 27 mars 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique BEC



BEC DOMINIQUE	MAUBERT-SBILE KARINE	CARRIE GENEVIEVE
MALARET STEPHANE	LIPPS PASCAL	CANO-DUMONT GENEVIEVE
CASTREC YVES	CATALOGNA MAGALI	GISTAIN MARIE ANGELE
GUERIN EVELYNE	HAGUENIN MELANIE	HAUCHARD BEATRICE
LENE LUC	LEON FREDERIC	REBEL CYRIL